



INFORMATIONS - MAIRIE

Bonjour à toutes et tous,

La commune du Mesnil sur l'Estrée va distribuer des masques mis à disposition par le département de l'Eure.

Ce masque en tissu «grand public» de catégorie 2 est conforme à la réglementation AFNOR, certifié par le ministère des armées et lavable au moins 20 fois.

Ils seront distribués du lundi 14 septembre au samedi 26 septembre 2020 dans la salle du conseil municipal de notre mairie.

Horaires de distribution :

- **8h45 à 9h45 du lundi au vendredi**
- **14h à 17h : lundi 14/09 et 21/09**
- **9h00 à 12h00 le samedi**

Réservé aux habitants de Mesnil sur l'Estrée, il sera distribué un masque par personne (ayant plus de 15 ans). Attention : stock limité.

Pour récupérer votre masque, **munissez vous d'un justificatif de domicile et de votre livret de famille.**



***Rappel :** En raison de la crise sanitaire du Covid-19, le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de la mairie.*

N'oubliez pas aussi notre page facebook :
[VIVRE ENSEMBLE au MESNIL sur l'ESTREE](#)

et nos informations par courriel
(inscription via mesnilsurlestree@gmail.com).

L'équipe municipale.

septembre 2020